

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mercredi, le 2 novembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mercredi, le 2 novembre à 19h30 au 143, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beaurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet et René Bergeron.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

134-11-11

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Félix Beaurivage arrive à 19h32

135-11-11

02- Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2011 et le suivi.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 octobre 2011 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

136-11-11

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 86 304,60\$, dont 8 475,02 \$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

René Bergeron arrive à 19h35

04- États financiers.

La directrice générale dépose les états financiers finissant au 31 octobre 2011.

05- Rapport du maire.

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2010 :

La municipalité de St-Samuel complétait, en date du 31 décembre 2010, son exercice financier avec un surplus 225 000,00 \$.

Le surplus accumulé est de 86 791,00 \$ après affectation à des dépenses en immobilisations. Le rapport financier 2010 fut adopté par résolution le numéro 038-03-11 et il est disponible à la municipalité pour consultation.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2011 :

Le 20 décembre 2010, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires de 2011 qui prévoyaient des recettes et des dépenses de 914 983,00 \$. Plusieurs montants d'argent au 31 octobre sont encore à venir. Cependant nous pouvons penser terminer l'année en respectant l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2011 :

En 2011, la municipalité a investi à même son fonds de roulement donc sans emprunt un montant de 80 000\$ en équipement de déneigement. Cet investissement nous évite l'octroi d'un contrat de déneigement évalué à 70 000\$/année. Cependant les dépenses de fonctionnement, de réparation et d'abrasif viennent s'ajouter aux immobilisations faites.

La municipalité a également investi dans son réseau routier. Le rang 2 a bénéficié de la plus grosse enveloppe soit 133 294,15\$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU BUDGET D'OPÉRATION 2012 :

Les membres du conseil travailleront en novembre et décembre à la confection du budget 2012 et tenteront de fournir les services requis par les contribuables à un taux de taxe raisonnable et compétitif avec les municipalités comparables.

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2012 :

Nous terminerons en 2012 le remplacement de la fondation du rang 2 pour en faire une structure solide, les montants investis seront équivalents à ceux de 2011.

Rue Pépin : Remplacement du matériel de fondation au printemps et le pavage à l'automne.

Réseau égout : élaboration des plans et devis, choix de la technique employée et évaluation des coûts.

INDICATIONS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

En 2011 la rémunération des membres du conseil n'est pas basée sur un taux fixe annuel. La rémunération est calculée en fonction des critères suivants :

Présences aux assemblées régulières et spéciales

Présences aux réunions d'études

Niveau de responsabilité aux dossiers locaux et régionaux

Répondant quant à certains secteurs d'activités de la municipalité

Pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 la rémunération des membres du conseil est la suivante :

René Mongrain	6 860,12\$	Félix	Beaurivage
	1 086,88		arrivé mai 2011

Denis Lampron	2 496,83\$	Laurent Ratté	769,67\$
			quitté février 2011

Grégoire Bergeron	2 488,43\$	Bianca	
-------------------	------------	--------	--

Béliveau 623,56\$ quitté janvier 2011

René Bergeron 2 347,63\$

Léo Gauthier 1 186,35\$ arrivé mai 2011

Manon Beaudet 1 299,29\$ arrivée avril 2011

CONCLUSION :

Enfin, en décembre, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, je vous présenterai officiellement le budget 2012 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations et la taxation pour la prochaine année.

Soyez assurés, que nous ne ménagerons pas nos efforts pour vous offrir des services municipaux qui répondent le plus adéquatement à vos attentes et à vos besoins et ce, aux plus bas coûts. Vos élus(es) municipaux recherchent constamment le juste équilibre entre le plus haut niveau de service et l'effort fiscal des contribuables. Nous continuerons de nous préoccuper de votre bien-être dans la mesure de nos moyens et de vos besoins.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE

**PLUS DE 25 000\$ ET DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$,
SI L'ENSEMBLE DES CONTRATS EST DE PLUS DE 25 000\$
AVEC UN MÊME CONTRACTANT.**

9080-6589 QUÉBEC INC, 69 572,94\$ pour l'entretien des chemins d'hiver
Gesterra 76 834,79\$ pour les ordures ménagères, putrescibles et la récupération
Excavation Constant 7 126,98\$ niveleuse, 58 899,22\$ rang 2, 18 848,80\$ divers travaux
Régie incendie 71 014\$
MRC d,Arthabaska 540\$ formation, 13 794,20\$ inspection régionale, 49 303\$ quote parts
Sûreté du Québec 42 014
Machinerie R Thériault 51 266,25\$ achat camion, 11 734,27\$ réparation « grader »

137-11-11

06- Demande d'autorisation pour municipaliser un chemin privé.

CONSIDÉRANT un besoin d'accès au terrain municipal pour mieux circuler avec les machineries lourdes en toute sécurité et afin d'éviter le passage étroit entre la garderie, le terrain des loisirs et le terrain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une demande d'autorisation afin de changer la vocation du chemin privé existant en rue municipalisée sur une partie du lot 115 représentant une superficie de 1199 mètres² propriété de Mme Marielle Bergeron à Saint-Samuel ;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants restera bien conservé ;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sera impossible puisque le chemin privé est déjà en place pour un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ne seront aucunement dérangées;

CONSIDÉRANT que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale continueront d'être préservés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture pour cette demande;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles reste la même ;

CONSIDÉRANT que la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région n'est nullement touchée;

CONSIDÉRANT que cette demande augmenterait la sécurité auprès des usagers du terrain municipal.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Denis Lampron et unanimement résolu d'appuyer notre demande telle que décrite ci-haut auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec « C.P.T.A.Q. » et d'y faire droits.

138-11-11

07- Avis de motion – taux de taxation 2012.

Avis de motion a été donné par Denis Lampron qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance un règlement sur le taux de taxation 2012.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les élus dans le délai prescrit. Une demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

139-11-11

08- Avis de motion – adoption des prévisions budgétaires 2012.

Avis de motion a été donné par Manon Beaudet qu'elle proposera ou fera proposer à une prochaine séance l'adoption des prévisions budgétaires 2012.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les élus dans le délai prescrit. Une demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

140-11-11

09-Calendarier des séances ordinaires 2012.

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Gauthier et résolu à majorité des conseillers, à savoir :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2012**, qui se tiendront les **mardis à 19h30 au bureau municipal 140, rue de l'Église :**

Les mardis 10 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai, 5 juin,
3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.»

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

141-11-11

10- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le conseiller Denis Lampron propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 23 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

142-11-11

10.1- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le conseiller Grégoire Bergeron propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

143-11-11

11- Poste Canada

Le conseiller René Bergeron propose que le conseil appuie la demande de Mme France Mc Donald, Maitre de poste, pour la modification des heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

144-11-11

12- Programme de la taxe sur l'essence 2010-2013.

Attendu que :

* la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

* la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par **M. Léo Gauthier**
Appuyé par **Mme Manon Beudet**

Et résolu à l'unanimité que :

* la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

* la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

* la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

* la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

* la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

145-11-11

13- Adoption du budget 2012.

Le conseiller Léo Gauthier propose d'adopter le budget le 8 décembre à 11h00 au bureau municipal, qu'un avis public soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

14-Responsabilité des conseillers.

Diverses discussions.

15-Période de questions.

Aucune

146-11-11

16- Affaires nouvelles.

16.1-Modification au règlement de prêt à la bibliothèque

Considérant que le réseau BIBLIO CQLM offre à ses bibliothèques membres la possibilité de personnaliser leur règlement de prêt, notamment le montant des amendes pour les retards de documents;

Considérant que nous pouvons maintenant offrir cette personnalisation à nos membres;

La conseillère Manon Beudet propose de modifier le montant des amendes chargées aux usagers retardataires de la bibliothèque afin qu'il soit de 0,05\$ et que la période de grâce (6 jours), soit supprimée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

17- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20h28. La séance est close.

René Mongrain,
Maire

Suzie Constant,
Directrice générale/sec.-très.